AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

1.1/ Nom de l'Acheteur :
Commune de Roquebrune-sur-Argens - SIRET : 218 301 075 00014
Roquebrune-sur-Argens – 83520.

1.2/ Groupement d'acheteurs : non

Section 2 : Communication

2.1/ Moyens d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers les documents de la consultation : https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com

2.2/ Mise à disposition du dossier de consultation : l'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur.

2.3/ Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

2.4/ Nom du contact : Service Commande Publique - Téléphone : 04.94.19.59.13.
Mail : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr

Section 3 : Procédure

3.1/ Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

3.2/ Conditions de participation :
Fournir :
A/ la lettre de candidature (imprimé **DC1** joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Attention : Les documents relatifs aux pouvoirs **(PVS)** de la personne habilitée à engager la société candidate ou de chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires **(Kbis**, délégation(s) de pouvoir en cascade, etc).
B/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP, à savoir :

3.2.1. Au titre de la situation juridique et de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, fournir :

- **une déclaration sur l'honneur** conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (**DC1**). Le candidat remet la copie du ou des jugements prononcés et / ou du plan de redressement qui l'autorise à poursuivre son activité et à candidater s'il est en redressement judiciaire.
- Un **extrait Kbis** (RCS) ou D1 (RM) de moins de trois mois ou équivalent.

3.2.2. Au titre des capacités économiques et financières, fournir :

- une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global (CA)** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

3.2.3. Au titre des capacités techniques et professionnelles, fournir :

- u**ne liste des travaux (REF)** exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent la nature, le montant et/ou la surface/volume traité, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés dans la présente procédure, le candidat peut compléter l'imprimé **DC2** joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent.

Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités économique et financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié.

En application de l'article R2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

3.3/ Technique d'achat : Sans objet

3.4/ Date et heure limite de réception des plis : 14/03/2024 à 12 h 00

3.5/ Présentation des offres par catalogue électronique : Sans objet.

3.6/ Réduction du nombre de candidats : Non

3.7/ Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

3.8/ L'acheteur exige la présentation de variantes : Non. Les variantes sont interdites.

3.9/ Critères d'attribution : 1/ Prix – 60% - 2/ Valeur technique - 40%

Section 4 : Identification du marché

4.1/ Intitulé du marché :
MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR – SALLE POLYVALENTE SUZANNE REGIS A LA BOUVERIE – ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

4.1.1. Code(s) CPV :
Objet principal : 45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
Objet complémentaire : 42511110-5 Pompes à chaleur.

4.1.2. Type de marché : Travaux

4.2/ Description succincte du marché :
Il est prévu la mise en place d'une pompe à chaleur Air / Eau haute température afin d'assurer la production de chaleur de cette salle.
Les travaux seront traités au forfait, conformément aux prescriptions du présent C.C.T.P, aux plans et à tous les documents joints à l'appui du dossier de consultation.
Les travaux à exécuter comprennent :

- La dépose et l'aménagement d'une partie des installations existantes
- La fourniture et la pose d'installations neuves conformes aux prescriptions du présent document
- L'ensemble des réglages et essais des différents matériels installés.

Les postes principaux sont les suivants : installation de deux PAC, d'un ballon tampon de 750L, de 9 Thermomètres, de 6 manomètres et travaux associés (Electricité…). Pour le détail, voir le dossier de consultation des entreprises et notamment le CCTP et la DPGF.

4.3/ Lieu principal d'exécution du marché : Roquebrune-sur-Argens

4.4/ Durée du marché :

4.4.1. Durée
La durée de validité du marché court de sa notification à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement.

4.4.2. Délais
Le titulaire exécutera ses prestations dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.

4.4.3. Période de préparation
Une période de préparation de 15 jours est prévue. Elle n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Elle court à compter de la notification du marché.

4.5/ Valeur estimée du besoin en Euros HT (si Accord-cadre, valeur maximale) : Sans objet.

4.6/ La consultation comporte des tranches : Non

4.7/ Réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots : Le marché n'est pas alloti.

Section 6 : Information complémentaires

6.1/ Visite des lieux obligatoire : OUI – Voir les conditions au règlement de la consultation.

6.2/ Autres informations complémentaires :

Sélection des candidatures
En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

Remise des offres par voie électronique : La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.
Négociation : la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

***Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance prévue – Budget communal.

Demande de renseignements : Voir le règlement de la consultation

6.3/ Recours
Voir le règlement de la consultation.

6.4/ Date d'envoi du présent avis : 05/02/2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint, délégué aux marchés publics,
Yoann GNERUCCI